



# Auxiliaire logopédique (F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT  
VOUS!**

La Province de Namur recrute un/une auxiliaire logopédique (F/H/X) pour le Service du Vivre-Mieux – Centre PMS de NAMUR.

## Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Lieu de travail principal : rue Château des Balances, 3 bis à 5000 NAMUR
- Contrat : désignation temporaire
- Votre candidature est attendue pour le 31 mars 2026 au plus tard.

## Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : CPMS de NAMUR

Le Vivre Mieux a comme missions de mener/développer/promouvoir des actions en termes de santé et d'inclusion sociale déclinées autour de 4 pôles structurants dont le pôle Santé scolaire (Centres PMS et le service PSE décliné en 9 antennes).

Rôle : Contribuer à l'épanouissement global de l'élève tout au long de son parcours scolaire selon les décrets fondateurs (ou arrêtés) du PMS (01/04/1960, 14/07/2006) et du PSE (20/12/2001, 16/05/2002 et 14/07/2011).

## Votre mission / Vos missions

L'auxiliaire logopédique est chargé-e, sous l'autorité du/de la directeur-riche du centre PMS, des missions suivantes liées à la réalisation du programme d'activités du service :

- Soutenir la détection et le repérage précoce des difficultés d'apprentissage des enfants de l'enseignement maternel en collaborant, le plus possible directement au sein des écoles, avec les équipes éducatives ;
- Rechercher avec les enseignants des solutions face à des difficultés exprimées par les équipes éducatives.

En pratique, l'auxiliaire logopédique cherchera à :

- Assurer le soutien à la réussite scolaire et la détection précoce des difficultés d'apprentissage dans le cadre de l'enseignement maternel.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse [tessa.forain@province.namur.be](mailto:tessa.forain@province.namur.be)

**Remarque :**

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !



## Votre profil

- Être titulaire du diplôme de bachelier en logopédie ou le diplôme en master en logopédie.
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

## La procédure de sélection

La sélection s'effectuera en une seule épreuve orale (éliminatoire) qui permettra d'évaluer la perception de la fonction, la motivation du candidat ainsi que les compétences utiles liées à la fonction.

## Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

## Nous offrons

### Contrat

- Régime de travail : Temps plein (36 heures par semaine)
- Type de contrat : Désignation temporaire
- Estimation de la rémunération : Auxiliaire logopédique – Echelle 301 (Fédération Wallonie-Bruxelles)
  - Brute annuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 36976,21 €
  - Brute annuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 42465,46 €

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse [tessa.forain@province.namur.be](mailto:tessa.forain@province.namur.be)

### Avantages

- Remboursement des frais de déplacement pour les trajets entre les écoles
- Congés scolaires

## Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse [tessa.forain@province.namur.be](mailto:tessa.forain@province.namur.be) ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines (SGRH), rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 31 mars 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame FORAIN via l'adresse mail [tessa.forain@province.namur.be](mailto:tessa.forain@province.namur.be)